

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LMdG Smid Cap (EUR) - P
ISIN : FR0011316751

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

Objectifs et politique d'investissement

LMdG Smid Cap (EUR) est un fonds éligible au PEA dont l'objectif de gestion est la recherche d'une valorisation du portefeuille à moyen et long terme au travers d'une gestion totalement discrétionnaire, une sélection d'actions de petites et moyennes capitalisations européennes. Le Fonds cherchera à obtenir un rendement du capital investi supérieur à 8% par an net des frais de gestion sur la période recommandée.

Éligible au PEA et géré de façon discrétionnaire, le Fonds est investi principalement en actions de petites et moyennes capitalisations de la zone Euro en vue de réaliser l'objectif de gestion. Le Fonds respectera en permanence un investissement minimum de 75% en titres éligibles au PEA.

Axée sur la France et sur la zone Euro ainsi que sur la taille des entreprises, la sélection de valeurs particulières par le gérant s'effectue sans contrainte sectorielle, par approche :

- stratégique de moyen et long terme, parmi les valeurs proposées par le Comité de gestion interne mensuel qui analyse les fondamentaux (activité de la société, perspectives, solidité bilancielle, prévisions de bénéfices, qualité des équipes dirigeantes,...) ;

- tactique de court terme pour essayer de profiter de variations de cours, généralement d'au moins 10%. Ces opportunités issues des fluctuations quotidiennes des marchés peuvent éventuellement être saisies par le gérant, souvent sur des positions existantes suivant l'analyse technique, les publications de résultats et ses propres convictions. Le gérant a toute latitude pour adopter, sans fourchette prédéterminée, l'approche qu'il estime la mieux adaptée à la situation instantanée et à ses anticipations à court, moyen et long terme.

Le gérant suit un univers de valeurs principalement, mais non exclusivement, composé de petites et moyennes capitalisations parmi lesquelles, avec l'aide du Comité de gestion de la société de gestion et en fonction des opportunités de marché et du cycle économique, il distingue les valeurs qui lui apparaissent les plus prometteuses. La mesure de performance pourra s'effectuer par l'intermédiaire d'un indice composé à 50% par l'Eurostoxx Small (créé par Stoxx Limited) et à 50% par le CAC Mid & Small (créé par Euronext).

Pouvant exposer l'actif du Fonds jusqu'à 100% en petites et moyennes capitalisations, le gérant peut, selon ses convictions, également privilégier dans le court terme des grandes capitalisations (> 12 milliards d'euros) dans la limite de 25%.

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : contrats à terme (futurs), options, change à terme. Chaque instrument dérivé répond à une stratégie précise de couverture ou d'exposition générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché. L'exposition globale du portefeuille incluant les produits dérivés est de 110% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif du Fonds.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, et dans la limite de 10% de l'actif, l'OPCVM peut avoir recours à des actifs obligataires, titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire libellés en euro et à titre accessoire aux dépôts, emprunts d'espèces et aux liquidités.

Le FCP a vocation à être exposé pour plus de 50% de son actif dans les actions de petites et moyennes capitalisations de la zone Euro. Le complément de

l'exposition pourra se faire sur les sociétés de très petites capitalisations (moins de 400 millions d'euros) à hauteur de 40% et sur les sociétés de grandes capitalisations (plus de 12 milliards d'euros) à hauteur de 25%. La composition du portefeuille en termes de capitalisations évoluera en fonction des opportunités d'investissement et des contraintes de liquidité. L'exposition aux différentes tranches de capitalisations pourra se faire en titres vifs et au travers de dérivés. Le FCP pourra investir dans des titres émis hors zone Euro jusqu'à 10% de l'actif. Le degré minimum d'exposition du portefeuille au risque action est de 60%.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, l'OPCVM peut avoir recours dans la limite de 10% de l'actif net :

- à des instruments monétaires (obligations, titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire libellés en euro) : ces titres présenteront un faible risque de taux, en raison de leur sensibilité comprise entre 0 et 2 ; la répartition entre émetteurs publics et privés est laissée à la discrétion du gérant, sans qu'il soit lié par des critères de notation des titres choisis ;

- à l'acquisition de parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen conformes à la directive de classification monétaire afin d'assurer la liquidité du portefeuille. Ils pourront être gérés par le prestataire ou une société liée ;

- à titre accessoire, aux dépôts, emprunts d'espèces et aux liquidités. La part détenue en actions ou parts d'autres OPC ne doit pas dépasser 10% de l'actif net du Fonds. Cette part sera composée, dans le cadre des stratégies mises en place dans le portefeuille, des parts ou actions de :

- OPC monétaires de droit français ou établis dans d'autres États membres de l'Union européenne ;

- FIA monétaires, de droit français ou établis dans d'autres États membres de l'Union européenne.

Ces OPC et FIA monétaires peuvent être gérés par la société de gestion ou toute autre entité qui lui est liée.

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés indiqués ci-après, dans la limite d'une exposition maximale en engagement de 35% de l'actif net.

Caractéristiques essentielles :

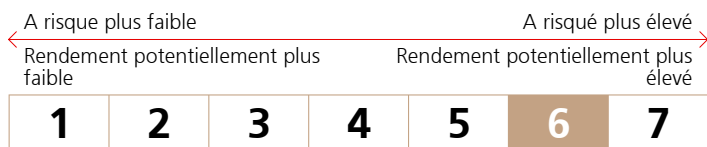
Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 15h30 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à 5 jour(s) ouvré(s).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de niveau 5 reflète le niveau d'incertitude des marchés actions de petites et moyennes capitalisations de la zone Euro auxquels le FCP sera majoritairement exposé. Ce niveau correspond à une borne de volatilité annualisée entre 10% et 15%.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** Le Fonds est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il conclut une transaction.

- **Risque de liquidité :** risque que le gérant soit dans l'incapacité de vendre ses positions dans des conditions satisfaisantes afin de faire face à ses engagements, étant donné les faibles volumes d'échanges sur les marchés financiers.

- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement¹

Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2.35%
----------------	-------

Commission de performance

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	15.00%
--	--------

15% TTC de la surperformance du fonds au-delà de 8% de performance annuelle avec High Water Mark, plafonnée par exercice à 1.20% de l'actif net moyen.

Montant de la commission de performance facturé sur l'exercice précédent : 0.00

¹ Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Le cas échéant, les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

Le montant des frais courants communiqués se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos à fin décembre 2019 et ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

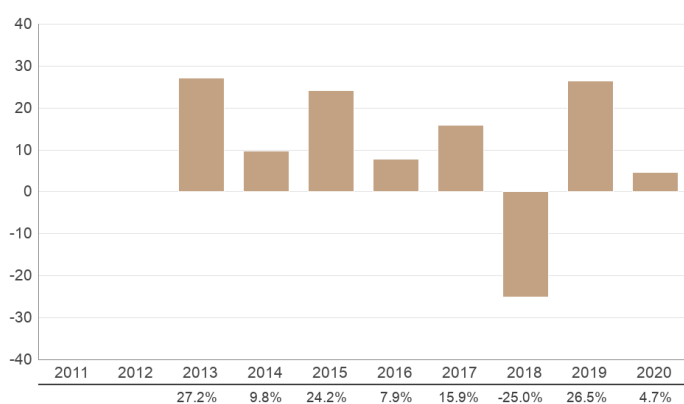
Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance
- Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de UBS La Maison de Gestion, 4 place Saint Thomas d'Aquin - 75007 Paris. Internet: www.lamaisondegestion.com

Performances passées

Performance (en %)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

La part a été lancée en 2012.

Les performances sont évaluées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds : Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 4 place Saint-Thomas d'Aquin - 75007 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com

Catégories de parts : Cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de UBS La Maison de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion et/ou sur son site internet: www.lamaisondegestion.com.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/03/2021.